

**COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – MARCHÉS PUBLICS**

**MARCHÉ 2024-05**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ ACCORD CADRE À BONS DE COMMANDE**

**RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Séance du 10/12/2024

Dûment convoqué le 06/12/2024

En l'an 2024, le mardi 10 décembre, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vendredi 06 décembre, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Henri BAUDET, Maire de la Commune de Bolquère Pyrénées 2000.

**Présents (8) :** M. Henri BAUDET, M. Marcel BLANC, M. Marc BLANIC, M. Jacques CARTIER, Mme Françoise DELCASSO-DEJOUX, M. Antonin HUG, Mme Valérie MALOT, Mme Françoise MARTIN

**Absents ayant donné procuration (2) :** Mme Morgane LALOUETTE à M. Henri BAUDET, M. Serge ROSSELL à M. Antonin HUG

**Absents (4) :** M. André BATAILLE, Mme Anne GALIBERT, M. Titouan HUIGE, M. Jean-Pierre INGLES

**Secrétaire de séance :** M. Marc BLANIC

Acte n° : 2024\_170\_DE\_CP\_1.1

**Visas**

VU les articles L2122-21 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L2120-1 et suivants et l'article L2125-1 du Code de la commande publique ;

VU la consultation lancée par voie dématérialisée pour le marché de fournitures N°2024-05 ;

VU le rapport produit par MB&TUDES ;



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Rapport

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence relative à l'entretien, l'exploitation et l'aménagement du parc d'éclairage public communal, la Commune de Bolquère a lancé une consultation pour attribuer un marché de type « Accord cadre à bons de commande », avec un minimum de 0,00 € HT et un maximum de 800 000,00 € HT ;

QUE la procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123 et R.2123-3 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDÉRANT que l'accord cadre est conclu pour une période ferme de 4 ans ;

QUE le montant des prestations pour la période ferme est de 0,00 € HT au minimum et de 800 000,00 € HT au maximum ;

CONSIDÉRANT que la mise en concurrence s'est faite par la transmission, le 18/09/2024, d'un avis de Marché dans un journal d'annonces légales, l'Indépendant, et sur le profil acheteur, pour une limite de remises des offres au 16/10/2024 ;

QUE deux offres ont été reçues dans les délais et ont été analysées par l'assistant à maîtrise d'ouvrage ;

CONSIDÉRANT l'analyse des offres et la proposition de classement détaillées ci-dessous, comme suit :

ACT- ANALYSE DES OFFRES				
<b>1. LISTE DES OFFRES RECUES</b>				
N°	ENTREPRISE	EMAIL		
1	GRPT JOCAVEIL / ECL	<a href="mailto:accueil.jocaveil@wanadoo.fr">accueil.jocaveil@wanadoo.fr</a>		
2	CEGELEC CITEOS	<a href="mailto:guy.delprat@citeos.com">guy.delprat@citeos.com</a>		
<b>2. OUVERTURE DES PLIS ET EXAMEN DES PIÈCES DE LA CANDIDATURE ET DE L'OFFRE</b>				
2 offres ont été reçues.				
		Aucune entreprise n'a été écartée pour remise d'offre hors délai		
		Aucune entreprise n'a été écartée au stade de l'examen des pièces		
		Aucune entreprise n'a été écartée au stade de l'examen des pièces		
PAR CONSÉQUENT, LES OFFRES DES ENTREPRISES SUIVANTES ONT ÉTÉ ANALYSEES				
N°	ENTREPRISE	OBSERVATIONS		
1	GRPT JOCAVEIL / ECL			
2	CEGELEC CITEOS			
<b>3. ANALYSE TECHNIQUE</b>				<b>50%</b>
<b>3.1. SYNTHÈSE DE LA NOTATION TECHNIQUE</b>				
N°	ENTREPRISE	NOTE TECHNIQUE	NOTE PONDEREE	RANG
1	GRPT JOCAVEIL / ECL	100,00	50,00	1
2	CEGELEC CITEOS	85,00	42,50	2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**4. ANALYSE FINANCIERE** **50%****4.1. PRIX DQE non fourni dans le DCE valorisé avec les prix du BPU complété par le candidat - Noté sur 60**

N°	ENTREPRISE	OFFRE (HT)	NOTE	NOTE PONDEREE	RANG
1	GRPT JOCAVEIL / ECL	722 567,00 €	60,00	30,00	1
2	CEGELEC CITEOS	742 789,00 €	58,37	29,18	2

**4.2. PRIX BPU valorisé avec une quantité de 1 pour chaque article du BPU - Noté sur 40**

N°	ENTREPRISE	OFFRE (HT)	NOTE	NOTE PONDEREE	RANG
1	GRPT JOCAVEIL / ECL	98 100,32 €	40,00	20,00	1
2	CEGELEC CITEOS	105 963,40 €	37,03	18,52	2

**4.1. SYNTHESE DE LA NOTATION FINANCIERE**

N°	ENTREPRISE	NOTE FINANCIERE	NOTE PONDEREE	RANG
1	GRPT JOCAVEIL / ECL	100,00	50,00	1
2	CEGELEC CITEOS	95,40	47,70	2

**5. NOTATION GLOBALE**

N°	ENTREPRISE	NOTE TECHNIQUE	NOTE FINANCIERE	NOTE FINALE	RANG
1	GRPT JOCAVEIL / ECL	50,00	50,00	100,00	1
2	CEGELEC CITEOS	42,50	47,70	90,20	2

**Après avoir entendu l'exposé du Maire,**

Après analyse des propositions fondées sur l'ensemble des critères d'attribution du marché, à savoir critère prix pour 50 % et valeur technique pour 50 %, il est proposé au Conseil de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,**

**par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention(s) :**

**ATTRIBUE** le marché de type « Accord cadre à bons de commande » au groupement d'entreprise JOCAVEIL / ECL ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'accord cadre à intervenir avec le groupement d'entreprise JOCAVEIL / ECL ainsi que toutes les pièces utiles à son exécution ;

**DIT** que les crédits relatifs à cet accord cadre seront inscrits au Budget de la Commune ;

**CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles et nécessaires à la bonne réalisation de ce marché.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.*

**Le Maire,  
Henri BAUDET**

